



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

Présents : Alain EYMANN, Maire
Marie-Christine CAIRE, Pascal AMBROSI, Romaric TAILLARD, Adjoint
Marie-Ange JORLAND, Marina LECRIVAIN, Carine GIRAUD, Antonietta CASSANO-
EYMANN, Jean-Christophe GRANDAY, Florent PATRIARCHE, Francois POLETTE

Absents représentés : -.

Secrétaire de Séance : Antonietta CASSANO-EYMANN,

L'ensemble du conseil municipal étant présent ou représenté, le quorum est atteint.

Assistait également à la séance, Mr Antoine COSTE, en qualité d'invité et membre suppléant du conseil municipal.

1°) Approbation du procès-verbal de la réunion du : 28 mai 2026

Monsieur Le Maire a demandé aux conseillers s'ils avaient des questions sur le précédent compte rendu. Aucune objection n'a été formulée.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mai 2026 est approuvé.

2°) Délibérations :

- Transfert de la compétence en matière de police spéciale

Monsieur le Maire a présenté la demande du Président de la Communauté d'Agglomération (M. Bolze) concernant le transfert automatique des pouvoirs de police spéciale des maires vers l'intercommunalité (EPCI).

- **Domaines concernés** : Déchets ménagers, assainissement collectif et non collectif, aires d'accueil des gens du voyage, habitat (risques d'incendie, immeubles menaçant ruine, hygiène) et voirie (police de la circulation et du stationnement).

Une interrogation a été soulevée concernant la capacité résiduelle de la commune à verbaliser les infractions routières et les incivilités (notamment liées aux restrictions de circulation sur la

RD 18), et l'impact sur l'usage de la vidéoprotection.

Bien qu'aucun maire de Tailly n'ait formellement dressé de contravention par le passé, le conseil souhaite obtenir des clarifications de la sous-préfecture sur les limites de ce transfert.

Le conseil décide de ne pas s'opposer au transfert de compétences.

Aucun courrier d'opposition ne sera envoyé, ce qui actera le transfert à l'expiration du délai légal de 6 mois. Le texte final validera formellement le transfert.

- Nomination commission des impôts directs

La nouvelle liste des membres de la commission, validée lors de la permanence de la Mairie le lundi 1^{er} juin, est la suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
JORLAND Henri	ADAM Philippe
JAFFLIN Martine	CHEVASSU Jacques
GUYOT Christine	CASSANO Antonietta
FLAJOLLET Jean-François	DUBUET Nathalie
OLIVAIN Francis	BIZOUARD Sylviane
CONRY François	BECKER Paul

Le conseil valide la liste des membres de la commission des impôts.

- Renouvellement du contrat de travail du cantonnier

Le contrat de travail du cantonnier, prolongé pour une période de 2 mois lors de la séance du 30 avril 2026, arrivant à son terme, la question de sa prolongation a été débattue.

- **Constats** : Plusieurs difficultés ont été remontées : jugement globalement négatif des habitants sur l'entretien, problèmes techniques (panne de batterie du camion) et non-respect des bonnes pratiques environnementales (arrosage effectué en début d'après-midi sous 35°C, malgré les consignes de sobriété de la préfecture).

Afin d'assurer la continuité du service pendant que la municipalité prépare une transition, le conseil approuve à l'unanimité la **prolongation du contrat pour une durée stricte de deux mois** (jusqu'en août).

Marie-Christine CAIRE et Pascal AMBROSI ont présenté un point de leur rencontre avec le Centre d'Aide par le Travail (CAT) de Viray.

- **Proposition** : Le CAT propose l'intervention d'une équipe de 2 à 3 personnes, entièrement autonomes avec leur propre matériel, à raison d'une journée par semaine pour gérer l'ensemble des tontes, l'arrosage et le débroussaillage.
- **Coût** : 14 € de l'heure par personne, soit 336 € la journée, pour un montant estimé à 8 344 € par an.
Des prestations annexes au "coup par coup" (peinture des grilles de la mairie ou de l'église, entretien des bancs, plantations, ...) peuvent être intégrées.
- **Prochaines étapes** : Un plan précis de la commune, sectorisé par zones est en cours de

réalisation avec Monsieur le Maire et les adjoints, afin de formaliser un devis définitif. Aucune décision contractuelle ne sera prise avant d'avoir validé le ratio financier par rapport au coût actuel du cantonnier.

Un contrat de 1 an serait validé dans un premier temps avec le CAT de Virey. Le contrat sera ensuite renouvelé si la prestation donne satisfaction.

La validation du contrat avec le CAT sera mise en délibération lors de la prochaine réunion du conseil.

Un point précis doit être fait pour la désolidarisation de l'emploi du cantonnier avec la commune de Corcelles-les-Arts : point sur le matériel, les véhicules, etc...

La vente de la tondeuse et du camion permettrait l'achat d'un petit véhicule avec une remorque, ce dont la commune aurait besoin.

- Budget climatisation de l'école

Un devis de l'entreprise DELTA FROID pour l'installation d'un système de climatisation de l'école a été présenté.

- **Montant du devis** : 6 870 € TTC (fourniture et pose).
- **Financement** : Le projet étant mutualisé entre les communes du regroupement Corcelles-les-Arts, Tailly et Ebaty, la dépense est divisée par trois.
Après déduction d'une subvention attendue de 50 %, le reste à charge net pour la commune de Tailly s'élèvera à environ **1 500 €**.
- **Débats** : Une discussion a eu lieu concernant la pertinence d'une répartition à parts égales (un tiers chacun) plutôt qu'au prorata du nombre d'enfants (Tailly n'ayant actuellement que 5 enfants scolarisés).
Il a été rappelé qu'en contrepartie du regroupement des écoles sur Corcelles-les-Arts, la commune n'a plus à assumer les frais d'entretien généraux des bâtiments.
Le principe d'une solidarité intercommunale sans calcul strict des surfaces ou des effectifs à un instant t, est privilégié.

Le conseil donne un **avis favorable** à la réalisation des travaux et au financement proposé.

3°) Travaux :

- Dépassement budgétaire des travaux de la RD18

Monsieur le Maire informe le conseil d'un dépassement de budget de 7 472.12 €, concernant les travaux de la RD18.

Ce dépassement de dépenses a été rigoureusement analysé et validé par M. Bonvalo, représentant du Département, ainsi que par M. Fiet de la société *Artelia*, maître d'œuvre pour ces travaux.

Il est dû principalement à des plantations plus importantes que prévues initialement et à la nécessité d'entreprendre des travaux de protection (risques de chute) au niveau de la passerelle : poteaux en bois, tablettes en aluminium pour fermer l'espace entre les pierres en limite du fossé et la passerelle

Monsieur le Maire souligne que contrairement aux réunions de chantier concernant la salle

multi usage, qui s'avèrent plus complexes, le suivi des travaux de la RD18 s'est déroulé dans un excellent esprit de concertation avec les élus engagés.

Il rappelle également que ces travaux ont fait l'objet d'une réception avec réserves en particulier pour la reprise de l'enrobé, rue Robarde, afin de supprimer la rétention d'eau qui se crée en cas de forte pluie.

- Insonorisation de la salle multi-usages

Une réclamation a été envoyée Meursault Architecture (maître d'œuvre) pour l'informer de ce qu'en l'état, la salle ne peut pas être utilisée conformément à sa destination.

L'entreprise CCPA, spécialisée dans l'insonorisation, a été sollicitée pour la réalisation d'un constat et la fourniture d'un devis pour la réalisation des travaux de mise en conformité de la salle.

L'option pose d'isolants de forme rectangulaires est retenue par le conseil.

Le maître d'œuvre est tenu d'une obligation de conseil et de conception adaptée à la destination de l'ouvrage. Sa responsabilité contractuelle est engagée puisqu'elle aurait dû prendre en compte les exigences acoustiques normales pour une salle polyvalente et faire les prescriptions techniques qui s'imposent.

- Mise en place de moutons sur le terrain vers le city stade

Le remplacement de la tonte du terrain près du city stade, par le biais de moutons, sera à l'essai, avec la mise à disposition d'ovins et d'une clôture électrique par un professionnel. Le coût pour un essai sur 1 mois sera facturé 90 €.

Le test ne pourra être réalisé qu'à l'automne car il est impératif que l'herbe repousse.

Si le test est concluant, une clôture pourra ensuite être installée.

Le coût de ces travaux sera étudié.

- **Intérêt de cette solution** : plus besoin de tondre avec un engin motorisé, solution écologique puisqu'il n'y aura plus d'utilisation de carburant, le terrain sera occupé par des animaux et sera un élément éducatif (pour les écoles) ,
- **Inconvénient** : les chiens ne pourront plus accéder à ce terrain.

- Matériel de la salle multi-usages

Le matériel a été commandé et sera disponible la 3^{ème} semaine de septembre.

Il sera stocké dans l'ancien préau dont les vitres seront équipées d'un film occultant.

4°) Questions diverses :

- Manifestation du 13 juillet

Des documents seront distribués pour la manifestation qui se déroulera le 13 juillet à partir de 18h30. Compte tenu du retard pris pour les travaux de la salle multi-usage la manifestation se tiendra sur le terrain près du lavoir.

Un apéritif (boissons et amuses gueules) sera offert par la Mairie. Celui-ci sera suivi d'un repas champêtre tiré du sac.

- Réponses au questionnaire :

A la date du conseil, seules 7 réponses dont 2 réponses des conseillers, sont réceptionnées

- Utilisation de la salle multi-usages :

Un projet de règlement intérieur de la salle est proposé au conseil.

La validation du règlement intérieur et du contrat de location fera l'objet d'une délibération au prochain conseil.

- transport urbains :

2 mails ont été envoyés au service transport de la communauté d'agglomération pour l'officialisation des points de montée et de descente du bus.

Le service transport sera relancé sur ce point et sur la mise en place de transports pour véhiculer les personnes âgées sur Beaune.

- Défibrillateur :

Une clarification a été faite concernant la localisation de l'appareil au niveau de la bibliothèque et le clignotement, de manière continue, de la petite lampe témoin.

Il est rappelé que ce fonctionnement permanent est normatif et obligatoire.

Clôture de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Prochaine Réunion du Conseil Municipal le Jeudi 23 juillet 2026 à 19h00

Les commissions sont invitées à se réunir avant cette date pour préparer leurs travaux.